



HAL
open science

Les carceres de l'hippodrome de Constantinople

Jean-Claude Golvin, Fabricia Fauquet

► **To cite this version:**

Jean-Claude Golvin, Fabricia Fauquet. Les carceres de l'hippodrome de Constantinople. Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France, 2006, Année 2001, pp.128 - 148. 10.3406/bsnaf.2006.10517 . hal-04549639

HAL Id: hal-04549639

<https://hal.science/hal-04549639>

Submitted on 17 Apr 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial 4.0 International License

Les carceres de l'hippodrome de Constantinople

Jean-Claude Golvin, Fabricia Christine Lodoyska Fauquet

Citer ce document / Cite this document :

Golvin Jean-Claude, Fauquet Fabricia Christine Lodoyska. Les carceres de l'hippodrome de Constantinople. In: Bulletin de la Société Nationale des Antiquaires de France, 2001, 2006. pp. 128-148;

doi : <https://doi.org/10.3406/bsnaf.2006.10517>

https://www.persee.fr/doc/bsnaf_0081-1181_2006_num_2001_1_10517

Fichier pdf généré le 22/04/2018

Séance du 25 avril 2001

M. Jean-Claude GOLVIN, a.c.n., présente une communication rédigée en collaboration avec M^{me} Fabricia FAUQUET sur *Les carceres de l'hippodrome de Constantinople*.

Les travaux que nous avons consacrés au cirque romain dans le cadre de deux programmes de recherches de l'Institut Ausonius¹ et d'un travail de thèse nous ont permis d'aborder de nombreuses questions relatives à son aspect et à son fonctionnement². Des recherches sur ce thème ne pouvaient se passer de l'hippodrome de Constantinople, le cirque le plus célèbre de l'Antiquité après le *Circus Maximus* de Rome. J. H. Humphrey n'a guère abordé ce sujet dans son étude générale du cirque romain³ mais la publication récente de G. Dagron⁴ est venue relancer l'intérêt des travaux consacrés à cet édifice. L'étude de G. Dagron fait souvent référence à l'ouvrage fondamental de R. Guillard⁵, auquel nous aurons également recours dans le but d'éclairer des problèmes majeurs que pose encore l'interprétation de ce cirque : celui des caractéristiques architecturales de ses *carceres*. Bien que certains vestiges des *carceres* aient encore été vus au XIX^e siècle, aucune description ni aucun plan ne nous en ont été donnés. Les parties de l'hippodrome fouillées et relevées au début du XX^e siècle ne concernent que l'hémicycle et certains secteurs de la *cavea*. Ainsi toute tentative de restitution des *carceres* pose-t-elle des problèmes d'interprétation non négligeables. Nous tenterons de les résoudre à l'appui de l'étude comparative d'ensemble des cirques romains entreprise dans le cadre de la thèse de Fabricia Fauquet, des travaux précités et des plans et coupes réalisés à la suite des

1. Les deux programmes sont intitulés *Iconic* et *Circus Romanus* ; le premier concerne l'étude des sources iconographiques et le second l'architecture des cirques.

2. F. Fauquet, *Le cirque romain, essai de théorisation de sa forme et de ses fonctions*, Université de Bordeaux III, novembre 2002.

3. J. H. Humphrey, *Roman Circuses, arenas for Chariot Racing*, Londres, 1986.

4. G. Dagron, *L'organisation et le déroulement des courses d'après le « Livre des Cérémonies »*, dans *Travaux et Mémoires*, t. 13, 2000, p. 10-101, suivi du commentaire relatif à l'interprétation de l'hippodrome, p. 102-174.

5. R. Guillard, *Étude de topographie de Constantinople byzantine*, Berlin-Amsterdam 1969, 2 volumes.

fouilles faites au début du xx^e siècle dans certaines parties de la *cavea* ⁶.

1. Position et dimensions approximatives des carceres

Données connues

Les relevés réalisés au début du xx^e siècle ont établi avec précision les caractéristiques de l'hémicycle (ou *sphendonè*) et celles d'une partie de la *cavea* (fig. 1). L'interprétation de la coupe publiée par Mamboury nous permet ainsi de fixer de façon précise la largeur de la *cavea* à 20 m. La largeur générale du cirque étant en outre fournie par le plan publié par le même auteur (120 m), on en déduit la largeur maximum de la piste (soit $120 - 20 \times 2 = 80$ m). Ces dimensions se révèlent d'emblée nettement inférieures à celles du *Circus Maximus*, édifice dont nous avons pu restituer avec précision les caractéristiques architecturales sur la base des études menées récemment en collaboration avec la Surintendance archéologique de Rome (la *cavea* du *Circus Maximus* atteignait au moins 30 m de largeur). Les dimensions maximales de l'hippodrome de Constantinople ne représenteraient ainsi que les deux tiers de celles du *Circus Maximus*.

Position des carceres

Il est certain que les *carceres* se situaient à l'opposé de l'hémicycle comme le prouve notamment le fameux dessin de Panvinio représentant l'hippodrome en ruine tel qu'il devait se présenter au xv^e siècle (fig. 3). Déterminer avec autant de précision que possible la position des *carceres* revient donc à estimer la longueur totale de la piste par rapport à sa largeur connue. En l'absence de tout relevé, ceci ne peut se faire que sur la base d'une comparaison avec d'autres cirques connus.

Une première solution consisterait à utiliser directement comme base de calcul le rapport déjà établi entre la largeur et la longueur de la piste du *Circus Maximus* (soit 7,3) mais il faudrait pour cela que l'hippodrome de Constantinople soit une transposition fidèle des caractéristiques du grand cirque de Rome, ce qui ne peut se fonder sur aucune information précise, ni aucun indice connu. En outre, l'application de ce coefficient au cas de Constantinople conduit à restituer une longueur excessive de 584 m ($80 \times 7,3$).

6. W. Müller-Wiener, *Bildlexikon zur Topographie Istanbuls*, Deutsches Archäologisches Institut, Tübingen, 1977, p. 64-71.

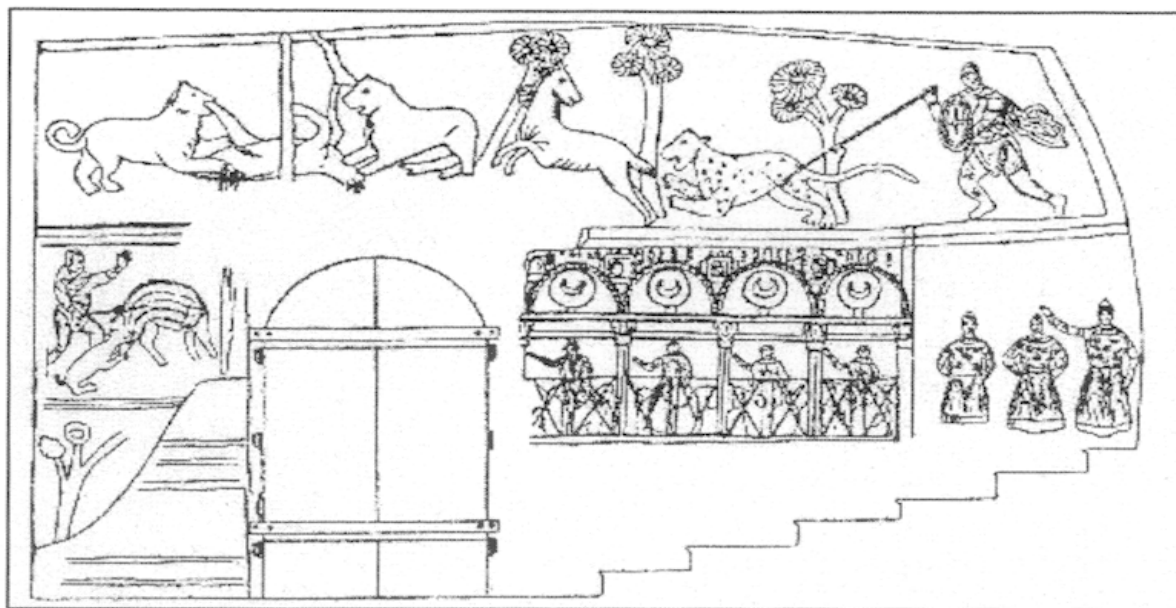


FIG. 2. — KIEV. SAINTE-SOPHIE. COURSES ET CHASSES À L'HIPPODROME DE CONSTANTINOPLE (IX^e SIÈCLE).



FIG. 3. — REPRÉSENTATION DE L'HIPPODROME AU XV^e SIÈCLE PAR O. PANVINIO.

façon négligeable par la prise en compte du *Circus Maximus* (il ne passe en effet que de 5,6 à 5,7). Si nous rangeons ainsi l'hippodrome de Constantinople dans le cas général et prenons comme base de calcul le rapport fondé sur la moyenne issue de la compa-

raison de tous les cirques connus, la longueur théorique maximale de la piste atteint des dimensions nettement moins élevées ($80 \times 5,7 = 456$ m).

Cette hypothèse, fondée sur l'étude comparative du plus grand nombre possible de cas a donc plus de chances d'être proche de la réalité que la première. La question de la détermination de la longueur de la piste a été traitée parallèlement. Nous avons privilégié l'hypothèse qui consiste à supposer que la piste avait la plus grande dimension possible soit 480 m. Cette question sera présentée ultérieurement à la Société des Antiquaires de France ⁹.

Longueur totale des carceres

Les cirques romains les mieux conservés permettent d'établir que les deux longs côtés de la *cavea* n'étaient pas partout parallèles. Comme nous pouvons nous en rendre compte (au cirque de Maxence notamment) la *cavea* fait un angle à hauteur du début de la *spina*. Ceci n'entraîne aucunement, cependant, une réduction sensible de la longueur totale des *carceres*. Cette cassure indiquée sur le plan de l'hippodrome de Constantinople est fondée sur la position précise des vestiges fouillés de la *cavea* (fig. 1). On ne peut donc douter de son existence. Ces vestiges ne sont toutefois bien connus que du côté ouest du monument. La longueur totale des *carceres* ne pouvait en tous cas dépasser 80 m et elle était probablement légèrement inférieure à ce chiffre.

Profondeur totale et hauteur des carceres

Ici encore, seule l'étude comparative permet d'estimer quelle pouvait être la largeur des *carceres*. Si l'on se fonde sur l'ensemble des exemples connus, celle-ci est de 4,36 m en moyenne et de 4,80 m au maximum ¹⁰. Tel est l'ordre de grandeur qu'il faudrait retenir pour l'hippodrome de Constantinople si aucune autre information ne venait nous contraindre à changer d'opinion, comme nous le verrons plus loin.

Le seul exemple qui permette encore de connaître la hauteur des *carceres* grâce aux traces d'arrachement des murs visibles sur le côté des tours est le cirque de Maxence. La terrasse des *carceres* se situait ici à une hauteur de 7 m. On la comparera à la restitution des *carceres* de Leptis Magna proposée par Humphrey (environ 5,50 m) ou au cas du cirque de Bovillae (6,40 m). Ces chiffres n'ont qu'une valeur indicative mais ils nous donnent au moins une idée de l'ordre de grandeur de cette hauteur.

9. Sur cette question, cf. Fauquet, *op. cit.*

10. Fauquet, *op. cit.*, tableau n° 47.

2. Plan des carceres

Désignation pertinente des différents types de portes

Le plan de tous les cirques connus montre que douze portes de départ étaient disposées dans la longueur des *carceres*. Nous nommerons celles-ci « portes de *carceres* » en les numérotant de 1 à 12.

Il faut noter en outre la présence de la grande entrée qui était traitée avec plus d'ampleur que les portes des *carceres* comme l'indique l'iconographie du *Circus Maximus* (une mosaïque de Piazza Armerina notamment), ou encore les vestiges du cirque de Maxence. Il s'agit de la *porta triumphalis* que nous devrions appeler porte 13 mais que nous préférons désigner ici sous le nom de « première porte » en raison de son prestige et de son ampleur. La fonction de cette porte était nettement différente de celle des portes des *carceres* (simples portillons de départ). Ses dimensions étaient plus importantes et sa position le plus souvent axiale.

Cependant, si la position axiale de la *porta triumphalis* ou « première porte » ne peut être mise en doute dans les exemples cités, il est certain que ce n'était pas le cas pour tous les cirques. Le plan du cirque de Leptis Magna montre que les douze *carceres* étaient juxtaposés en un seul ensemble et qu'il n'existait pas de porte triomphale axiale¹¹. Le rôle que jouait cette porte dans les autres cirques devait être dévolu ici au grand espace d'une vingtaine de mètres de longueur subsistant entre la première salle et l'extrémité de la *cavea*. En conclusion, il apparaît qu'une différence de forme, de fonction et donc de désignation est à établir entre la *porta triumphalis* (grande porte ou « première porte ») et les portes ordinaires (ou « barrières ») des *carceres*. On ne saurait donc confondre la « première porte » (ou porte triomphale) avec la porte 1 des *carceres*. Cette dernière n'était qu'une des portes de départ ordinaire des attelages, bien qu'elle soit la plus avantageuse de toutes sur le plan technique car elle était la plus proche du premier virage. La porte 1 offrait un avantage si évident qu'elle était attribuée à une faction par tirage au sort (on pourrait l'appeler la « porte privilégiée » des *carceres*).

Position de la « première porte »

Nous avons de bonnes raisons de croire qu'à Constantinople la première porte était située sur le côté des *carceres* et que ces derniers étaient d'un seul tenant comme à Leptis Magna. Un premier indice favorable au décalage de la première porte nous est donné par un passage du *Livre des Cérémonies* d'un intérêt majeur :

11. Humphrey, *op. cit.*, p. 23 et p. 25-55.

« Les quatre cochers ayant tout arrangé, les combinaisons d'attelage comme les barrières de départ, restent dans la salle d'équipement et lorsque le bois (le simandre) de la sainte église se fait entendre, ils se lèvent et vont à l'église et en pénétrant dans l'hippodrome ils s'en vont prier à la chapelle de Sainte-Marie-Mère-de-Dieu qui se trouve à la première porte, après quoi ils enfilent leurs brassards. »¹²

Nous allons démontrer que l'interprétation de ce passage permet de déterminer sans équivoque la disposition des lieux. En effet, il précise que les quatre cochers ont tout arrangé et en particulier les barrières de départ. Ceci veut dire que les portes des *carceres* sont prêtes à fonctionner, de la porte 1 à la dernière porte des stalles. Il est dit ensuite que « c'est en pénétrant dans l'hippodrome » que les cochers vont prier à la chapelle « qui se trouve à la première porte ». Nous affirmons que cette « première porte » ne peut pas être la porte 1 des *carceres* et ceci, pour plusieurs raisons. Tout d'abord, les portes sont prêtes à fonctionner, ce qui signifie qu'elles sont refermées. La porte 1 étant fermée, elle ne peut donc permettre l'entrée des cochers. On ne voit pas pourquoi, non plus, en un instant solennel qui implique la dévotion des cochers, ceux-ci entreraient par une porte ordinaire des *carceres* même si ceci avait été techniquement possible : leur entrée dans l'hippodrome n'aurait eu aucune solennité. On peut se demander enfin à quoi aurait servi la *porta triumphalis* si elle existait et n'était pas utilisée en une telle circonstance.

Il est évident que la « première porte » évoquée par le texte n'est pas la porte 1 des *carceres* mais l'entrée principale du cirque. Il est sûr aussi qu'il s'agit d'une porte distincte de celles des *carceres*. La logique de l'interprétation du texte confirme donc ce que nous avons établi à l'observation des cirques connus. On ne doit pas confondre la « première porte » (ou *porta triumphalis*) avec la porte 1 des *carceres*. Il faut donc introduire ici entre ces portes une distinction qui n'est pas faite dans les commentaires de R. Guiland et de G. Dagrón. C'est cette confusion qui est à l'origine de problèmes d'interprétation qui n'avaient pu être résolus.

Un autre passage du *Livre des Cérémonies* confirme que cette « première porte » ne saurait être une porte ordinaire des *carceres* :

« Les deux factions conduisent les chevaux à l'hippodrome, les y font entrer en passant par le Dihippion et la première porte. »¹³

L'entrée de tous les chevaux au cours des fêtes de l'anniversaire de la ville constituait donc un important cortège qui, comme

12. Dagrón, *op. cit.* (*Livre des Cérémonies*), I, 78, 575.

13. Dagrón, *op. cit.* (*Livre des Cérémonies*), I, 79, 139.

l'indique par ailleurs le texte, venait de la Mésè et passait du Dihippion à l'intérieur du cirque, traversait toute la piste et défilait sous les acclamations. Ceci implique que son entrée devait se faire en empruntant une porte à caractère monumental.

Nous pouvons même préciser quelle était la position de celle-ci. En effet, le premier texte précité affirme que l'on pouvait entrer dans la chapelle « en pénétrant dans l'hippodrome », c'est-à-dire dès que l'on passait de l'extérieur de l'édifice vers l'intérieur. Ceci ne veut pas dire que les cochers avaient déjà débouché sur la piste mais simplement qu'ils étaient entrés dans la première partie du bâtiment. La porte de la chapelle ne pouvait donc s'ouvrir que dans le passage couvert correspondant à la première porte soit à droite soit à gauche (fig. 4). Non seulement ceci est possible mais c'est la seule solution logique issue de la lecture du texte et la seule que l'on puisse proposer sur le plan fonctionnel.

Cette position latérale et désormais certaine de la chapelle a une conséquence importante : elle exclut définitivement que la première porte ait pu se trouver dans l'axe des *carceres*. En effet, si tel avait été le cas, elle aurait occupé l'espace dévolu à un *carcer* comme le révèle le plan de tous les cirques connus (le plan du cirque de Maxence servant de support à notre schéma, fig. 5). La chapelle avait une surface assez importante pour que les cochers puissent y entrer. Elle ne pouvait donc correspondre à une simple niche aménagée dans la paroi latérale du passage mais à une véritable pièce dont la présence aurait produit un élargissement central excessif conduisant à éloigner exagérément les deux séries de *carceres* placés de part et d'autre.

La seule solution est donc à Constantinople de placer la « première porte » à côté des *carceres* et non au milieu d'eux ce qui implique que ces derniers se développent sur le côté de la porte et qu'ils soient d'un seul tenant (fig. 6).

C'est bien pourquoi, à notre avis, Nicéas a écrit qu'ils étaient tous alignés en parallèle ce qui ne veut pas dire qu'ils étaient disposés en ligne droite comme l'a supposé R. Guillard¹⁴ mais seulement qu'ils étaient tous juxtaposés d'un seul tenant comme à Leptis Magna. Il serait d'ailleurs difficile de croire que l'hippodrome de Constantinople ait eu des *carceres* disposés en ligne droite car ceci ferait exception à une règle qui est en réalité incontournable. Celle-ci reflète des impératifs de fonctionnement que nous avons étudiés par ailleurs et qui seuls justifient le maintien de cette courbure dans tous les cirques connus. Le dessin de Panvinio (xv^e siècle, fig. 7) indique par ailleurs très clairement la courbure des

14. Guillard, *op. cit.*, p. 379 : « Les *carceres* n'étaient pas disposés en arcs mais côte à côte comme l'indique la fresque de Sainte-Sophie de Kiev ».

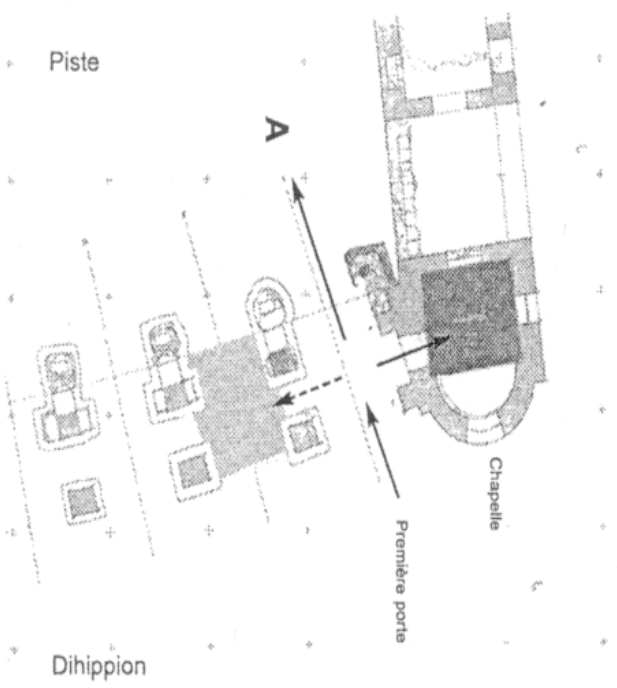


FIG. 4.

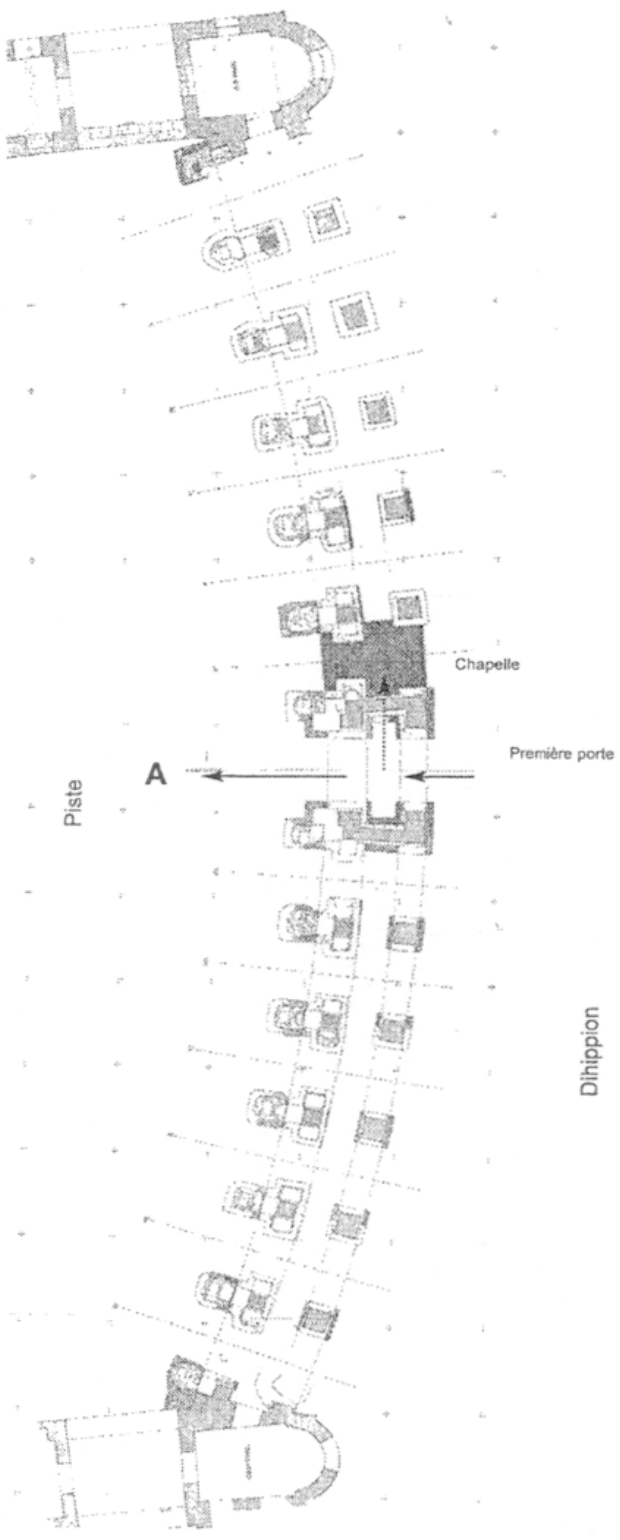


FIG. 5

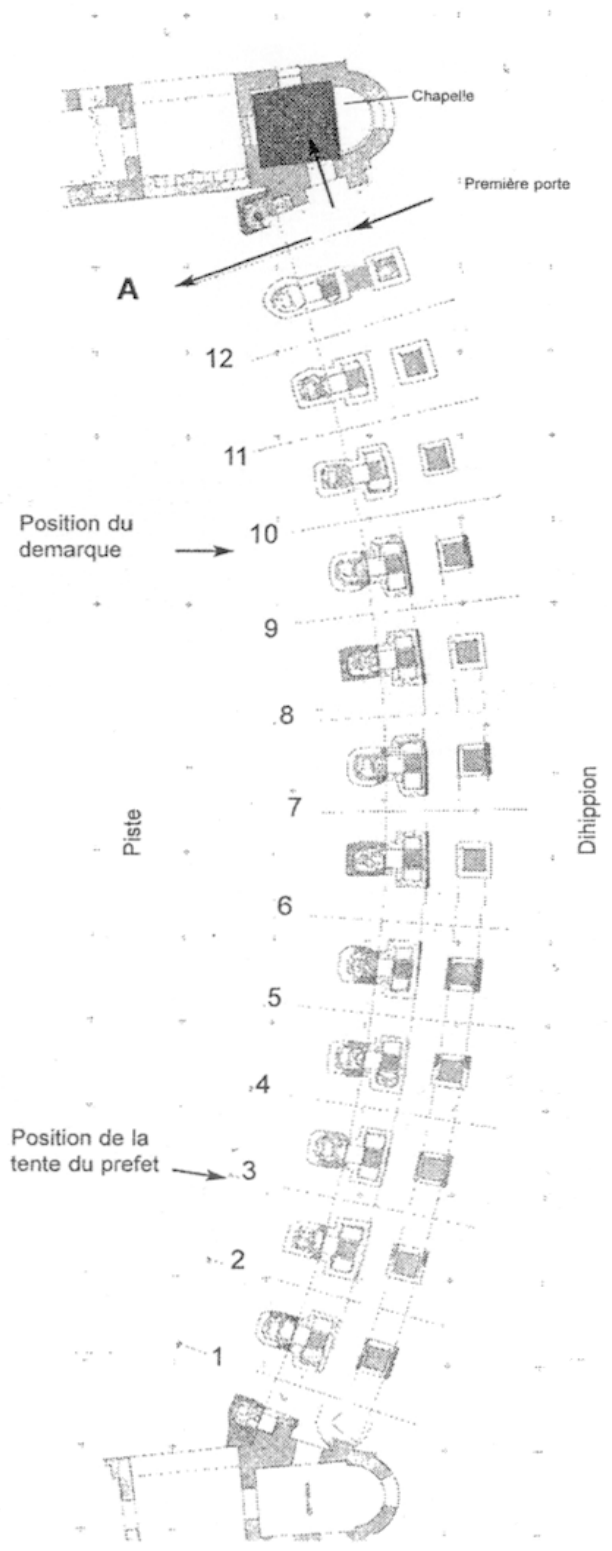


FIG. 6

RESTITUTION DES *CARCERES* DE L'HIPPODROME
DE CONSTANTINOPLÉ

à partir de la vue des *carceres* d'O. Panvinio (xv^e siècle).

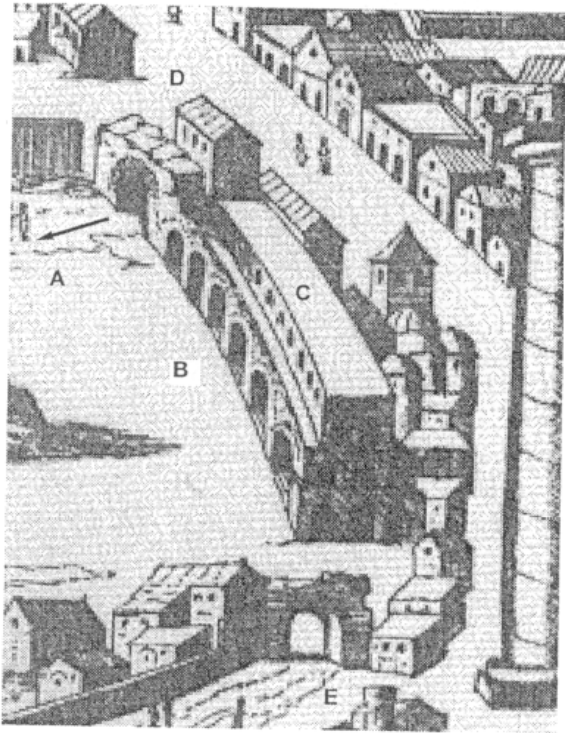


FIG. 7

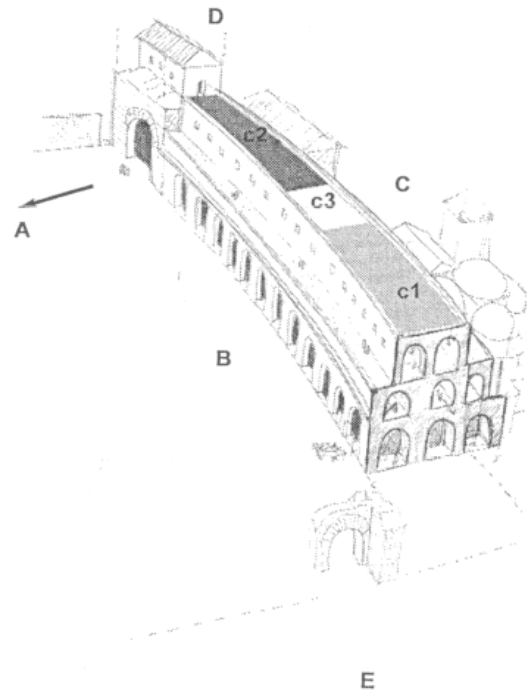


FIG. 8

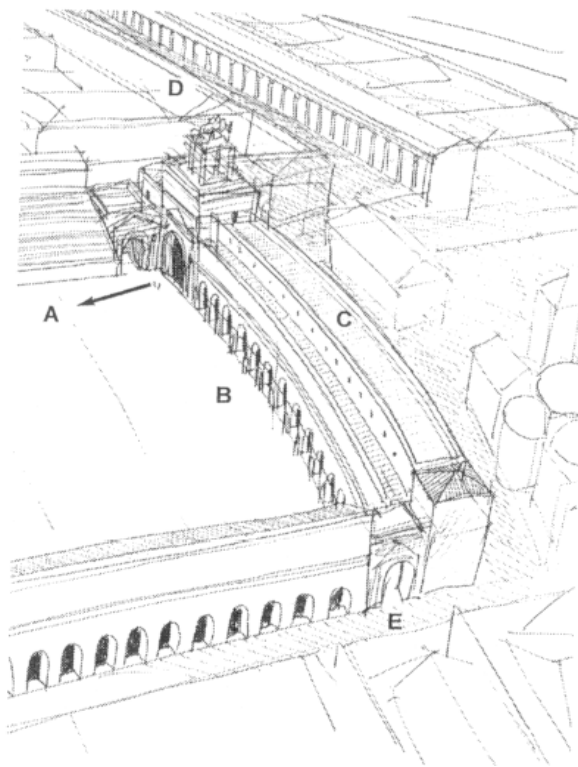


FIG. 9

A : Premières porte ; B : *Carceres* ; C : Étages - Vestiaires des Bleus et des Verts ;
D : Tour ; E : Grand Arc.

carceres. Nous devons donc les imaginer courbes comme ceux de Leptis Magna et de tous les autres exemples connus.

De même il faut supposer que leur disposition d'ensemble était légèrement oblique sans invoquer pour cela la raison erronée qui a toujours été avancée notamment par Humphrey et reprise par G. Dagrón pour expliquer ce fait ¹⁵. L'orientation oblique des *carceres* a toujours été faite dans un sens dont la conséquence était en réalité d'accentuer l'avantage offert par la porte 1. Elle représente donc le contraire d'une recherche de l'égalité des chances des concurrents au départ ¹⁶.

On peut préciser enfin de quel côté se situait la première porte. Il est certain que celle-ci devait se trouver dans le prolongement immédiat de la Mésè par où arrivaient les cortèges et sortaient les processions triomphales. Il fallait donc qu'elle soit placée du côté ouest du cirque. Elle se trouvait ainsi également à proximité du quartier des écuries ¹⁷. Elle n'aurait pu se situer du côté oriental du cirque car des bâtiments devaient encombrer tout l'espace au-delà du Dihippion, où se trouvait l'église représentée sur les dessins de Panvinio (fig. 3).

Ainsi, certaines difficultés d'interprétation soulevées par R. Guiland peuvent être surmontées et, en particulier, lorsqu'il écrit : « Aucun texte ne permet d'affirmer qu'il existait une grande porte centrale supplémentaire » (en effet nous avons démontré que cette porte n'existait pas). Lorsqu'il ajoute : « Si cette porte avait existé, il en aurait été fait mention car c'est par elle qu'auraient passé les cortèges pour pénétrer dans l'arène, au lieu de passer par la première porte » ; il est clair qu'il n'a pas pensé que cette première porte était justement la porte triomphale de l'hippodrome, une porte bien distincte de la porte 1 des *carceres*. Pourtant, tout ce qui est dit de la première porte confirme la position que nous avons attribuée à celle-ci à l'ouest des *carceres* et en face de la piste de droite qu'empruntaient en premier lieu les cortèges. De même, tout ce qu'il dit des édifices situés au nord du cirque depuis la Mésè et dans le secteur du Dihippion corrobore cette localisation ¹⁸.

Le dessin de Panvinio nous montre enfin l'un des indices les plus révélateurs du positionnement de la première porte. Il figure en

15. Dagrón, *op. cit.* (commentaire), p. 150 note 256.

16. On peut le constater sur le plan d'un cirque. Si l'on avait voulu réduire l'avantage qu'offrait la position du *carcer* de gauche il aurait fallu disposer les *carceres* en oblique mais dans l'autre sens.

17. La position exacte des écuries a été discutée en dernier ressort par G. Dagrón (*op. cit.*, commentaire, p. 156-158). L'auteur ne les situe pas dans le quartier du Dihippion tout proche mais plus haut sur la Mésè et donc à l'ouest du cirque.

18. Guiland, *op. cit.*, p. 393-393.

effet la série des portes des *carceres* et celles-ci sont toutes de dimensions égales (fig. 7), sauf la porte placée à l'extrémité qui est nettement plus grande que les autres. Toutes les caractéristiques figurées sur ce dessin confirment la démonstration précédente. On ne voit pas pourquoi Panvinio se serait plu à représenter par fantaisie une porte plus grande que les autres et justement celle dont la position correspond exactement à celle de la « première porte » si ceci n'avait pas été conforme à la réalité observée.

Cette image est crédible à plus d'un titre : elle n'est pas le sous-ensemble d'une vue plus grande où le cirque serait mentionné de façon allusive dans une scène traitant d'un autre sujet. Il s'agit au contraire d'une vue complète dont l'hippodrome est bien le thème principal et même le sujet unique comme le précise d'ailleurs sans équivoque possible le titre que l'auteur lui a donné et qui figure dans l'angle inférieur droit du tableau (fig. 3)

Ceci explique pourquoi le monument a été représenté, dans son ensemble, à une échelle fortement accentuée par rapport au reste de la ville ce dont témoigne, entre autres, la faible hauteur de l'enceinte pourtant située au premier plan. La forte crédibilité de cette image est donc liée à son objectif, celui de nous montrer le cirque (et donc de nous en traduire les caractéristiques essentielles telles qu'elles apparaissaient à un observateur au xv^e siècle).

Ainsi, les différences d'échelle ou de proportion entre les éléments figurés ou encore la réduction du nombre des travées de la *sphendonè* et du nombre des *carceres* ne sont pas des erreurs mais l'application des fameuses « règles de transformation » que nous avons eu l'occasion d'énoncer par ailleurs et qui caractérisent les images anciennes. Aucune image ancienne ne ressemble à une photographie mais offre, au contraire, une vision simplifiée et accentuée des caractéristiques dominantes du monument représenté (à la manière d'une caricature) afin de mieux en exprimer l'aspect. Cette volonté de caricaturer les traits dominants et de rendre ainsi l'image « surexpressive »¹⁹ vise à l'efficacité. Elle permet de dire l'essentiel avec un minimum de signes. Les parties connues du cirque, obélisques, *sphendonè*, bien qu'accentuées et simplifiées, sont représentées avec pertinence (à leur juste place et avec leur forme générale caractéristique). Il n'y a donc aucune raison de penser que le reste de l'image figurant des zones aujourd'hui inexplorées ou détruites ne soit pas du même niveau de crédibilité. Nous devons penser par conséquent que le bâtiment des *carceres*, tel qu'il est dessiné, nous montre (en les accentuant)

19. Nous proposons d'employer cette terminologie. Nous dirons que l'image est « surexpressive » ou qu'elle a un caractère de « surexpressivité » lorsque les traits les plus caractéristiques de l'objet représenté sont accentués.

les caractéristiques essentielles de celui que l'on pouvait voir au xv^e siècle.

Nous constatons que ce bâtiment s'étend d'un seul tenant et relie les deux extrémités nord du cirque en se superposant complètement aux *carceres*. Il possède une toiture en terrasse et ne comporte aucune tour ou excroissance centrale. Il est longé par une sorte de long balcon donnant sur la piste (et servant sans doute aussi de desserte aux pièces de l'étage éclairées par une rangée de fenêtres quadrangulaires, fig. 7). On sait qu'il servit à l'époque médiévale de loges aux dames qui pouvaient ainsi assister à des tournois. Les courses de chars avaient été abandonnées et le cirque était laissé à l'abandon. L'image montre bien l'état de ruine complète du *kathisma*, des longs côtés de la *cavea* et de la zone du palais impérial (fig. 3). Il faut penser que certaines parties du monument ne durent sans doute leur salut qu'à cette réutilisation tardive. Auraient échappé ainsi à la destruction un certain nombre d'édifices de la *spina* et le bâtiment des *carceres* dans son ensemble. Nous pensons qu'il s'agit bien du bâtiment antique réoccupé sommairement à une époque qui ne s'est guère caractérisée par des programmes de construction dans ce quartier de la ville. Cependant, nous n'aurions ici qu'une idée du bâtiment à la fin de sa longue histoire et aucune indication quant à l'aspect qu'il pouvait avoir au moment de sa création sous Constantin onze siècles plus tôt. L'aspect des *carceres* est celui qu'ils avaient à la fin de l'activité du monument en tant qu'hippodrome. Il est donc vraisemblable qu'il corresponde à celui qu'il avait à une époque ultime d'entretien, celle du *Livre des Cérémonies* (daté du x^e siècle). On sait que les courses ont commencé à péricliter par la suite (elles ont décliné au xii^e siècle et disparu peu après).

Certains autres détails du dessin de Panvinio méritent d'être commentés. La destruction de l'extrémité orientale des *carceres* permet de voir le bâtiment en coupe. Le dessin indique qu'il possédait au moins trois travées à sa partie inférieure et deux à l'étage (fig. 7). En attribuant avec vraisemblance une largeur de 4 m à chacun de ces travées d'axe en axe, le bâtiment aurait eu une largeur de l'ordre de 12 m à sa base et de 8 m à l'étage ce qui est nettement plus important que la largeur des *carceres* des autres cirques (mis à part probablement le *Circus Maximus*). Il faut penser que ce développement en largeur est dû à la fonction des locaux situés à l'étage puisque les stalles n'avaient pas besoin d'avoir des dimensions aussi importantes.

3. *Le nombre de carceres*

R. Guillard et G. Dagrón à sa suite ont envisagé l'éventualité de l'existence de dix *carceres* à Constantinople au lieu de douze, mais il est très difficile d'admettre cette hypothèse pour plusieurs raisons.

L'absence d'exemples comparables

En effet le seul monument connu dont le nombre de *carceres* est égal à dix se trouve à Gerasa ²⁰. Ses dimensions sont ridiculement petites pour un édifice de ce type et nettement insuffisantes pour l'organisation de véritables courses de quadriges. La longueur de la piste (244 m) est nettement inférieure à celle de tout autre cirque. Sa largeur (51 m) est nettement trop petite pour supposer la course de dix quadriges. Tout montre que cet édifice s'assimile aux stades polyvalents d'Orient, dont celui de Césarée offre l'exemple le mieux étudié, et qu'il ne peut être rapproché d'un véritable cirque.

L'importance de la longueur totale des carceres

La longueur totale des *carceres* de Constantinople étant connue (nous l'avons estimée précédemment à 80 m), il est possible de démontrer que l'importance de celle-ci convenait mieux à la disposition de douze stalles que de dix. Dans cet espace il fallait en effet installer tous les *carceres* ainsi que la « première porte » ce qui conduit à le diviser en 11 ou 13 travées selon l'hypothèse choisie. Pour simplifier nos calculs (qui ne visent qu'à départager les deux hypothèses en présence) nous supposons que toutes ces travées sont égales (et négligerons de donner à la première porte, comme il se devrait, une largeur légèrement supérieure à celle des autres portes).

Chaque travée mesurerait 6 m si le cirque comprenait 13 portes (hypothèse 1) alors que chacune aurait plus de 7 m si l'on pense qu'il en avait 11 (hypothèse 2). Notre étude comparative des cirques permet de prouver que la première hypothèse est la meilleure car la distance moyenne d'axe en axe est de 4,71 en général et de 6,20 au maximum au *Circus Maximus* ²¹ (qui est nettement plus grand que l'hippodrome de Constantinople). En outre, augmenter la largeur des *carceres* n'offrait aucun avantage sur le plan technique.

L'hypothèse de l'existence de dix *carceres* se heurte à une nécessaire répartition entre quatre factions ²², nombre auquel le *Livre des Cérémonies* fait allusion ; en outre tous les cirques connus comportent

20. Humphrey, *op. cit.*, p. 495-504.

21. Fauquet, *op. cit.*, tableau n° 47.

22. Ce problème ne se posait pas à Gerasa comme dans les stades polyvalents de Palestine puisque les factions n'existaient pas à l'époque dans ces régions.

bien douze *carceres*. Ceci permettait une répartition égale des stalles (à raison de trois par faction). Celui de Constantinople ne pouvait pas faire exception. Il faudrait pour cela que les Bleus et les Verts (factions majeures) aient eu trois stalles alors que les Blancs et les Rouges (factions subordonnées) n'en auraient eu que deux. Ceci est contraire à l'esprit de l'organisation de la course qui, dès le tirage au sort, respecte l'égalité des factions. Il n'existe aucun argument en faveur de cette éventualité et un grand nombre de preuves contraires, mais il n'est guère indispensable de les énumérer toutes.

Le mode de répartition des attelages par faction

En effet, le tirage au sort nous indique que la répartition des attelages s'effectuait par factions entières²³. La couleur de la boule sortie de l'urne indiquait celle de la faction qui allait bénéficier du meilleur positionnement. C'était celle qui, pour la première course (la plus importante de toutes) pouvait se positionner du côté de la porte gauche (c'est-à-dire le plus près possible du premier virage). La faction chanceuse plaçait ici ses trois attelages alors que les autres devaient négocier entre elles leurs positionnements respectifs (dans cette course et les suivantes). Ceci nous montre que le mode de répartition des couleurs se faisait par triplets, couleur par couleur, et non char par char en mélangeant toutes les couleurs entre elles. On en déduit un mode de répartition logique des couleurs en fonction des portes. La première faction occupait ainsi les portes 1, 2, 3, la seconde les portes 4, 5, 6, la troisième les portes 7, 8, 9, et la quatrième les portes 10, 11, 12. Dans une telle logique, la dixième porte n'était pas la dernière porte des *carceres* comme R. Guillard et G. Dagron l'ont envisagé²⁴, mais la première porte du dernier triplet.

Le texte sur lequel se fonde l'hypothèse de l'existence de dix *carceres* ne nous semble pourtant pas équivoque :

« Le *silentiare* [...] fait pivoter l'urne par trois fois, et une faction, quelle qu'elle soit, longe l'euripe ; après quoi chacun d'eux dispose sa propre faction, l'une à la première porte, l'autre à la dixième »²⁵. La dernière faction ne pouvant pas disposer d'une

23. Dagron, *op. cit.* (commentaire), p. 149-154.

24. Guillard, *op. cit.*, p. 383. L'auteur remarque qu'aucun texte byzantin ne mentionne le nombre des portes des *carceres* de Constantinople contrairement au cas du *Circus Maximus* de Rome cité par Malalas, mais ceci n'est pas une preuve de l'existence de dix portes ni de l'existence de douze ; pour G. Dagron (*op. cit.*, commentaire, p. 109 et note 36) la première porte serait le lieu de rassemblement des Verts et la dixième celle des Bleus.

25. Dagron, *op. cit.* (*Livre des Cérémonies*), I, 81, 145.

seule porte, il faut en conclure qu'à l'exemple des autres cirques, cette dixième porte était la première porte de la dernière série des trois *carceres* (portes 10, 11 et 12).

Un autre passage du *Livre des Cérémonies* permet de corroborer cette répartition des attelages par faction et par triplet : « Ensuite le Préfet descend (du *kathisma*) et sa tente est installée sur les lignes au niveau de la quatrième porte » (*Livre des Cérémonies* ²⁶). Cette quatrième porte est donc la première de la seconde série (portes 4, 5 et 6). Elle faisait suite aux portes attribuées par tirage au sort et à la première série attribuée après une négociation menée entre les factions (portes 1, 2 et 3).

On sait en outre que c'est devant la dixième porte que se rendait le démarque pour recevoir les ovations de sa faction ²⁷. Ainsi, il avait devant lui la porte 10 (la première de la dernière série) et à gauche les portes 11 et 12 ainsi que la « première porte » (fig. 6). Dans ces conditions, il occupait une position parfaitement symétrique à celle du préfet. Chacun était face à une porte et en avait trois autres à côté (fig. 6).

La numérotation des portes des *carceres* doit donc suivre la logique suivante : la porte 1 se trouve à l'est car ainsi elle correspond bien à la porte de gauche et les autres sont numérotées ensuite jusqu'à la douzième.

Bien que le *Livre des Cérémonies* ne fasse jamais allusion qu'à quatre attelages (un par faction) comme le fait aussi une des peintures murales de Sainte-Sophie de Kiev (fig. 2), il est impossible de penser que quatre équipages seulement aient couru dans ce vaste hippodrome comme l'admet R. Guiland ²⁸. Chacun des quatre attelages cités symbolisait à notre avis une faction en entier, sinon on ne saurait expliquer l'existence d'un aussi grand nombre de *carceres* (ni douze, ni dix) et la conception architecturale du cirque deviendrait alors absurde.

Le grand arc figuré au premier plan sur le dessin de Panvinio (fig. 7, lettre E) correspondrait bien au grand arc de liaison du bâtiment des *carceres* et de la *cavea*. Un arc de ce type qui était nécessaire au raccordement des volumes de deux bâtiments de forme très différente est visible au cirque de Maxence. Il est figuré dans les documents représentant le *Circus Maximus* (tels que le relief du Latran ou les monnaies de Trajan). Entre cet arc et l'extrémité du bâtiment dessiné par Panvinio devait se trouver la cage qui contenait l'escalier menant au premier étage des *carceres*. Elle devait être démolie au xv^e siècle ce qui explique à la fois que cet

26. Dagron, *op. cit.* (*Livre des Cérémonies*), I, 79, 139.

27. Guiland, *op. cit.*, p. 383 ; Dagron, *op. cit.* (*Livre des Cérémonies*), I, 80.

28. Guiland, *op. cit.*, p. 384.

espace soit dessiné vide et que le bâtiment ait été représenté vu en coupe.

4. L'élévation des carceres

Les portes des carceres

Bien que schématique, le dessin de Panvinio (fig. 7) esquisse la forme générale des portes. Toutes étaient couronnées par un arc. Elles devaient ressembler à celles que nous montre l'iconographie du *Circus Maximus*. La peinture murale de Sainte-Sophie de Kiev précitée datant du IX^e siècle évoque d'ailleurs directement leur aspect (fig. 2). Si cette image est fidèle à la réalité, les portes de l'hippodrome de Constantinople auraient comporté un linteau mouluré surmonté d'un arc, probablement fermé d'une grille, dont le décor évoquait un disque au milieu duquel était figuré un croissant de lune. Les cochers sont représentés sur leurs chars, prêts au départ. Il faut noter que derrière les portes à deux battants se distinguent nettement des quadriges.

Le système d'ouverture des portes a été évoqué dans le *Livre des Cérémonies* et l'on peut penser qu'elles étaient automatiques puisqu'un seul homme pouvait les contrôler à lui tout seul et, d'un seul coup, déclencher leur fonctionnement. En revanche, un personnel plus nombreux s'appliquait à les refermer et à les préparer, sans doute en mettant en tension un système à base de cordes torsadées qui faisaient office de ressort (comme les cordes d'une catapulte). On sait que les portillons de départ de l'hippodrome restaient ouverts quand aucune course n'avait lieu et que le peuple pouvait librement pénétrer à l'intérieur de l'édifice. Il n'existe donc pas de portes massives du côté de la façade extérieure. La peinture de Kiev (fig. 2) ne montre rien de l'espace qui se trouvait au-dessus des *carceres* mais nous allons tenter d'en cerner, par d'autres voies, les caractéristiques essentielles.

Le problème des tours

L'existence d'une tour centrale est fort improbable. R. Guiland emploie malencontreusement le mot ²⁹ sans amener de preuve à l'appui, indiquant simplement que s'il avait existé une tour centrale il aurait existé une porte axiale correspondante. Or, nous savons qu'il n'y avait pas de porte centrale. De plus, le nombre de *carceres* étant pair, il faudrait imaginer une telle tour sur l'un des

29. Guiland, *op. cit.*, p. 384, à propos d'une mesure de la tour effectuée par Héron en prenant un point en bas des portes.

carceres centraux (correspondant aux portes 6 ou 7). Ceci la placerait en position dissymétrique et tout à fait arbitraire au-dessus d'un *carcer* ordinaire. Ceci conférerait aussi, de façon arbitraire, à un *carcer* quelconque un aspect plus monumental que celui des autres ce qui serait un mensonge architectural. Aucune tour ou amorce de tour n'apparaît sur la terrasse au centre des *carceres* dessinés sur le dessin de Panvinio (fig. 7).

En outre, la zone située au nord du cirque devait être relativement encombrée au-delà de l'espace libre du Dihippion qui longeait la façade. Nous avons déjà constaté aussi que la grande voie d'accès au cirque se faisait par la Mésè en direction de la première porte, la seule probablement que l'on pouvait voir de loin. C'est la raison pour laquelle nous pensons que la grande tour évoquée par Nicéas, surmontée du célèbre quadrigé de bronze de Lysippe posé sur des colonnes (aujourd'hui « les chevaux de Saint-Marc »), était celle qui se trouvait à l'ouest du cirque. En effet, Nicéas écrit : « [...] sur la tour de l'hippodrome au bas de laquelle s'ouvrent les *carceres* disposés en absides parallèles, donnant sur la piste, et au sommet de laquelle se dressent les quatre chevaux de bronze doré ».

Héron le Jeune a mesuré la hauteur de cette tour (72 pieds soit 22,76 m au dessus du sol ³⁰). C'est probablement à cette tour aussi qu'était suspendu le drapeau annonciateur du spectacle afin qu'il soit visible de loin.

Cette tour se situait-elle au-dessus de la grande porte ou, au contraire, immédiatement à l'ouest ? Si la tour se trouvait à l'ouest de l'entrée et donc, dans le prolongement de la *cavea*, elle aurait occupé un emplacement identique à celle des tours connues (au cirque de Maxence à Rome ou au cirque de Milan). Dans ce cas et pour des raisons de symétrie, il faudrait supposer l'existence d'une tour analogue à l'autre extrémité des *carceres*.

Si au contraire la grande tour se dressait au-dessus de la première porte, il ne pouvait exister de tour équivalente accolée à elle du côté ouest ni de tour symétrique à l'est. Cette tour serait donc unique (fig. 8 et 9, lettre D). En ce cas, aux deux extrémités des *carceres* ne se seraient trouvés que des bâtiments relativement peu développés en hauteur mais dont l'existence est certaine. L'un devait au moins contenir la chapelle de Sainte-Marie-Mère-de-Dieu et l'autre les escaliers d'accès aux locaux du premier étage. Ces escaliers étaient en effet nécessaires à la desserte des locaux dont nous allons démontrer l'existence et qui ne pouvaient se trouver ailleurs puisque tout l'espace central était occupé par les

30. Guiland, *op. cit.*, p. 385.

carceres et la première porte. La seule hypothèse satisfaisante est celle qui suppose l'existence d'une grande tour unique au-dessus de la première porte.

Le dessin de Panvinio nous en fournit la confirmation. En effet, ce n'est qu'au-dessus de ce grand arc que le bâtiment s'élève en interrompant net l'alignement des *carceres*. On remarque que les murs sont arrachés au-dessus de l'arc et le dessin nous montre ainsi avec évidence les vestiges de l'amorce de la grande tour (fig. 7, lettre D).

L'étage des carceres

Le *Livre des Cérémonies* révèle sans équivoque l'existence de locaux situés au premier étage des *carceres* dans lesquels il est précisé qu'il fallait monter notamment pour procéder au tirage au sort. Il s'agit des vestiaires des Bleus et des Verts, dans lesquels les cochers des factions et les responsables pénétraient pour s'habiller et délibérer. Nous pouvons situer le vestiaire des Verts à l'est puisqu'un épisode nous relate que Philippikos, pour tenter d'échapper à ses poursuivants depuis les thermes de Zeuxippe (dont l'emplacement est connu au nord-est du cirque, fig. 1), avait tenté de trouver refuge directement dans l'*ornatorion* (ou vestiaire) des Verts³¹. En toute logique, nous pouvons situer l'*ornatorion* des Bleus dans une position symétrique, du côté ouest du cirque et à l'étage (fig. 8, lettres C1 et C2). C'est donc au centre de ces deux vestiaires qu'il faut placer l'*armatourion* servant de salle de réunion où était effectué, en certaines circonstances, le tirage au sort. Cette salle était assez grande compte tenu du nombre de participants énumérés par le *Livre des cérémonies* (or nous avons vu que sa largeur atteignait au moins 8 m, fig. 8, lettre C3).

Il est certain, par ailleurs, qu'il n'existait pas de loge de départ en forme de petit temple donnant sur la piste (comme au *Circus Maximus*) car le *Livre des Cérémonies* précise que le départ des courses était donné depuis la loge impériale.

Ainsi, il semble peu probable que les trois locaux précités (C1 à C3) aient été séparés car l'*armatourion* se serait retrouvé tout seul au centre d'une terrasse non protégée desservie par deux locaux couverts (les vestiaires). Il est plus logique de penser à un étage général continu reliant tous ces espaces, tel qu'il nous est figuré sur le dessin de Panvinio (fig. 7, C).

La vue en coupe du bâtiment montre aussi un niveau intermédiaire dans lequel nous reconnaissons l'étage technique déjà signalé par Ioppolo au-dessus des *carceres*. À ce niveau pouvait se

31. Guiland, *op. cit.*, p. 387.

situer le mécanisme d'ouverture des portes et une galerie de liaison permettant de relier à couvert la grande tour sans être vu de l'intérieur du cirque (fig. 7 et 8).

* * *

La séquence des trois dessins (fig. 7, 8 et 9) restitue progressivement l'aspect d'ensemble vraisemblable du bâtiment des *carceres* de Constantinople. En passant du dessin de Panvinio (fig. 7) à une interprétation tenant compte de tous les arguments précédents (fig. 8), on aboutit à l'esquisse d'ensemble de cette partie du cirque (fig. 9). Il ne reste plus, en respectant les dimensions d'ensemble que nous avons cernées, qu'à tenter de restituer ce bâtiment de façon plus précise (sous forme de maquette électronique), ce qui sera fait dans le cadre du travail de thèse en cours. Pour le moment, nous sommes parvenus à restituer une image cohérente et crédible d'une partie importante du célèbre hippodrome de Constantinople, fondée sur l'exploitation des données textuelles, archéologiques et iconographiques. Nous comptons également aborder l'étude d'autres parties importantes de cet édifice, la *spina* et la *cavea*, dans de prochaines communications.

M. André LARONDE, président, précise que c'est le côté sud du cirque de Leptis Magna qui a été fouillé, et que les *carceres* regardent vers la ville. Le côté nord, en bordure de mer, est pour sa part très endommagé. Quant à sa date de construction, on peut envisager la fin du premier quart du II^e siècle.

M. GOLVIN ajoute que l'hippodrome de Byzance date de Septime Sévère, mais que les *carceres* ont été créés par Constantin. Dès le IV^e siècle, le cirque apparaît comme greffé au palais impérial voisin.

M^{lle} Claude BRENOT, m.r., évoque les petites divisions au nom du *Populus Romanus* des demi-nummi, destinées à des *sparsiones* qui durent accompagner la *pompa circensis* lors des cérémonies de consécration.